

Paris, le 2 mars 2023

Communiqué de presse

Une étude inédite sur les discriminations entre particuliers sur les plateformes en ligne

Le Défenseur des droits publie ce jour les résultats d'une [étude menée auprès de deux plateformes collaboratives](#) visant à mesurer l'exposition aux discriminations en raison du genre et de l'origine supposée des utilisateurs.

Une méthode inédite pour mesurer les discriminations entre utilisateurs

L'étude, confiée à des chercheurs du Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP), met en lumière des discriminations entre particuliers utilisateurs de deux grandes plateformes françaises : BlaBlaCar et Leboncoin.

Cette recherche constitue une étape importante dans l'étude des discriminations entre usagers des plateformes numériques en France. Premier aspect novateur : elle s'intéresse à la fois aux discriminations produites côté offre (ici les vendeurs et conducteurs) et à celles produites côté demande (ici les acheteurs et passagers). Elle repose aussi sur une méthodologie originale en combinant pour la première fois deux approches complémentaires : l'observation par la récolte automatique des données réalisée sur les plateformes (*scraping*) et l'expérimentation à partir de profils fictifs (*testing*).

Une discrimination envers les offreurs comme les demandeurs

Sur BlablaCar, premier site de co-voiturage, l'étude observe que les conducteurs d'origine minoritaire (dans l'étude, conducteurs ayant un prénom à consonance maghrébine ou africaine) accueillent moins de passagers dans leur véhicule et touchent un revenu plus faible de 15 % en moyenne par voyage, par rapport aux autres conducteurs pour des trajets équivalents.

Dans le testing, les profils fictifs de passagers d'origine minoritaire ont une probabilité plus faible (d'environ 4 points de pourcentage) de recevoir une réponse lorsqu'ils font une demande d'information auprès d'un conducteur. Une différence selon le genre est également constatée : les profils de conductrices ont une probabilité plus élevée de recevoir des messages (+0,6 messages) et des réservations (+0,7 réservations) que les conducteurs.

Sur Leboncoin, l'étude observe une plus faible sollicitation et un temps de réalisation de transaction plus long pour des vendeurs d'origine minoritaire, même si de fortes disparités ont été relevées selon les biens proposés.

Dans le cadre du testing, les profils d'acheteurs d'origine minoritaire ont une probabilité plus faible de recevoir une réponse de la part des vendeurs réels que les acheteurs majoritaires (- 17 %), quelle que soit la catégorie de biens.

Cette étude, qui montre que les discriminations ne disparaissent pas dans le monde numérique, a été présentée aux équipes de BlablaCar et Leboncoin. Celles-ci souhaitent aujourd'hui poursuivre les recherches, collaborer avec notre institution et renforcer la prévention des discriminations.

La Défenseure des droits rappelle à l'ensemble des acteurs de l'économie collaborative la nécessité de :

1. Sensibiliser davantage les utilisateurs des plateformes pour rappeler l'interdiction des discriminations qui peuvent s'y déployer : charte d'engagement à l'inscription, messages de sensibilisation... ;
2. Rappeler et améliorer les voies de signalement des sites en cas de discrimination, et la possibilité de consulter la [plateforme antidiscriminations.fr](http://plateforme.antidiscriminations.fr) du Défenseur des droits ;
3. Promouvoir l'utilisation de procédures mises en place par les plateformes qui peuvent contribuer à limiter les discriminations : système de réservation automatique ; accès à un profil limité ; sécurisation des paiements ; identification des utilisateurs fiables par le biais de badge...

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Victimes ou témoins de discriminations : les juristes du Défenseur des droits écoutent, accompagnent et orientent gratuitement les personnes au 39 28 ou sur www.antidiscriminations.fr

Contact presse

—
Laetitia Got

Chargée de mission presse

laetitia.got@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46